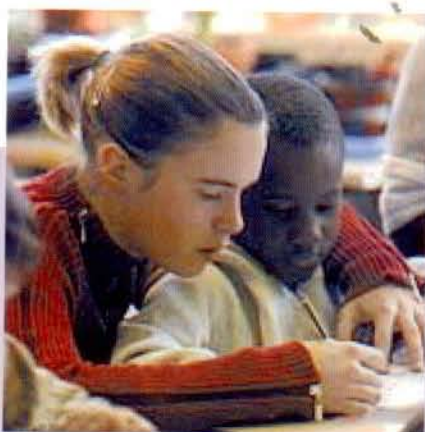




L'instruction

● Le système éducatif français PAGE 129

Doc. 1

L'école à trois niveaux

PAGE 201

Le système éducatif français actuel repose sur trois grands principes de l'"école républicaine" mis en œuvre progressivement après la Révolution de 1789 : le droit à l'instruction pour tous les citoyens, la centralisation du système éducatif de la part de l'État, avec des ouvertures vers l'autonomie (locale, régionale), l'éducation gratuite et laïque.

C'est à la fin du XIX^e siècle, grâce au Ministre Jules Ferry que l'école primaire devient gratuite et obligatoire. Au XX^e siècle, c'est dans les années '70 et '80 que le concept d'une école élitiste et fondée sur la sélection disparaît progressivement, du moins dans les intentions.

La réforme Haby créant le collège unique jusqu'à la cinquième, la création des ZEP et des REP (zones et réseaux d'éducation prioritaire) dans les quartiers défavorisés, la loi d'orientation élaborée par l'ancien ministre Lionel Jospin et tout un système de soutien mis en place pour combattre l'échec scolaire, marquent les étapes vers une réduction des inégalités et une formation plus longue et massive.

Aujourd'hui, la poursuite des études après le collège concerne deux élèves sur trois et huit bacheliers sur dix entrent dans l'enseignement supérieur. Cependant, beaucoup de points critiques restent à résoudre : un emploi du temps souvent trop chargé, des conditions matérielles pauvres, une vieille pédagogie, un échec scolaire encore trop élevé, une orientation qui rime souvent avec sélection.

L'école française a la structure d'une pyramide à trois étages.

L'enseignement primaire comprend l'enseignement préélémentaire de l'**école maternelle** (petite, moyenne et grande section) avec les apprentissages premiers. Destiné aux enfants de 2 à 5 ans, il n'est pas obligatoire.

Il y a ensuite l'enseignement élémentaire de la durée de 5 ans à l'**école primaire**. Il est divisé en deux cycles : un cycle de deux ans pour les apprentissages fondamentaux (classes de CP, CE1)¹ et un cycle de trois ans consacrés aux approfondissements (CE2, CM1 et CM2)². Il est destiné aux enfants de 6 à 11 ans et il marque le début de la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans.

L'enseignement secondaire est divisé en deux cycles. Le premier cycle est dispensé dans les **collèges** et a la durée de 4 ans (classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e). Destiné aux enfants de 11 à 15 ans, les collégiens y obtiennent le DNB³ dans les trois filières : générale, technologique ou professionnelle.

Le deuxième cycle est dispensé dans les **lycées** : général et technologique, professionnel. Il dure 3 ans (classes de 2^{nde}, 1^{re}, Terminale) et conduit au Baccalauréat qui s'organise autour d'épreuves écrites et orales obligatoires et d'épreuves facultatives. Les lycéens suivent un cycle de détermination (en 2^{nde}) et un cycle terminal (1^{re} et Terminale) qui les oriente vers les séries de spécialisation (Bac⁴ L, Bac ES, Bac S, BTn et Bac professionnel. Une fois le bac en poche, le lycéen peut devenir étudiant.

Les élèves, orientés dans les collèges vers la vie active ou vers un cycle court, obtiennent en deux ans les CAP ou le BEP⁵ dans les lycées professionnels.

L'Enseignement supérieur se caractérise par une pluralité d'établissements aux finalités, structures et conditions d'admission différentes. Trois grandes filières (non cloisonnées) s'offrent aux étudiants : les **Universités**, les **Grandes Ecoles** et les **Écoles spécialisées**, les filières courtes et professionnelles (IUT, SST)⁶.

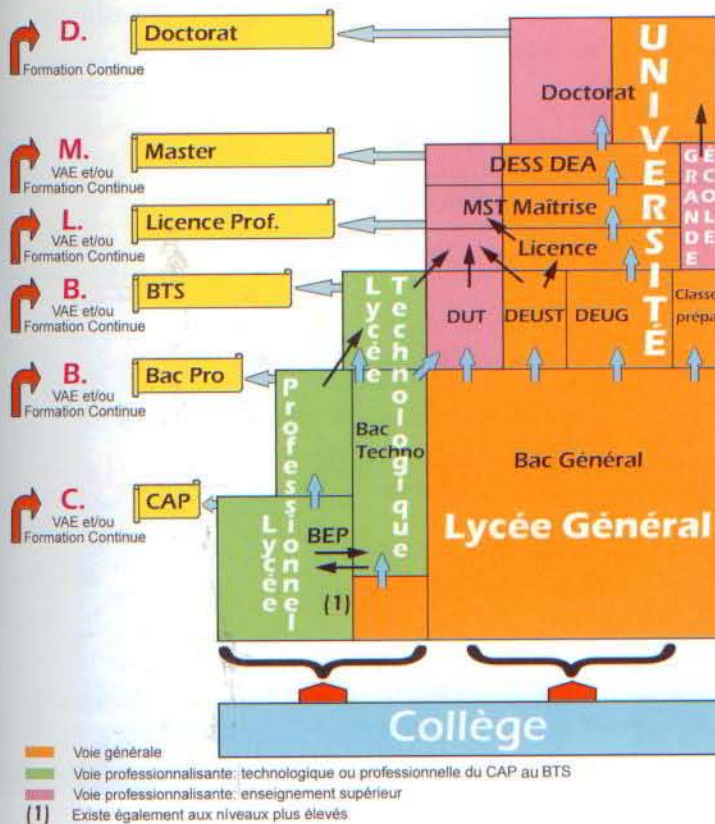
L'enseignement universitaire offre maintenant un système de formation européenne : le LMD (licence-master-doctorat, autrement dit Bac+3, Bac+5, Bac+8). Les grandes écoles prévoient un concours d'entrée très difficile qu'on peut préparer dans les classes prépas. Ces écoles sont les plus réputées parce qu'elles forment les cadres supérieurs de l'État et de l'économie.



1. Cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} année.
2. Cours élémentaire 2^{me} année, cours moyen 1^{re} et 2^{me} années.
3. Diplôme national de Brevet. En 2006, il doit être transformé en BEF : brevet des études fondamentales.
4. BAC : littéraire, économique et social, scientifique, technique.
5. CAP : certificat d'aptitude professionnelle; BEP : brevet d'études professionnelles.
6. IUT : Institut universitaire de technologie; SST : Section spécialisée de technologie.

Doc. 2

Vue d'ensemble



Légende des sigles :

CAP	(certificat d'aptitude professionnelle)
BEP	(brevet d'études professionnelles)
BAC GÉNÉRAL	L (littéraire), ES (économique et social), S (scientifique)
BTS	Brevet de technicien supérieur
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DUT	Diplôme universitaire de technologie
MST	Maîtrise scientifique-technique
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées

Compréhension

Document 1

- De quel âge à quel âge l'instruction est-elle obligatoire en France ?
- Quels sont les différents niveaux de l'enseignement ? Quelles sont les distinctions au sein de chaque niveau ?
- Qu'entend-on par *école élitiste* ?
- Quels sont les principes fondant le système éducatif français ? Êtes-vous d'accord avec ces principes ?
- Qu'est-ce que *l'échec scolaire* ?
- Y a-t-il beaucoup de différences avec le système éducatif de votre pays ?
- Si vous fréquentiez une école française, dans quelle école, dans quelle filière et dans quelle classe seriez-vous ? (Consultez aussi le document 2.)

Entrez en jeu !

Document 2

- Analysez le schéma ci-dessus qui présente le système éducatif français ; faites ensuite une présentation orale du système éducatif français, niveau par niveau. Utilisez aussi les données du texte page 72, en décodant les sigles.
- À propos de la série qui correspond à votre spécialisation, faites une recherche sur : les disciplines au programme (obligatoires, facultatives, optionnelles), les horaires, la vie scolaire... Votre enseignant vous indiquera les sites de quelques lycées à consulter pour faire vos recherches. Présentez les résultats de votre recherche sous forme de compte-rendu oral ou écrit.

Pour en savoir plus consultez le site www.education.fr,
portail incontournable sur l'éducation.

